

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-2264

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 67**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En proposant une « mesure générale de revalorisation maîtrisée des prestations sociales », le Gouvernement envisage de revaloriser les Aides personnelles au logement (APL), la prime d'Activité (PA) et l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), à hauteur de 0,3 % et non plus « sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac ».